



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Apprentis d'Auteuil

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fondation Apprentis d'Auteuil
40 rue Jean de la Fontaine - 75016 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation Apprentis d'Auteuil

40 rue Jean de la Fontaine - 75016 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de la fondation Apprentis d'Auteuil,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Apprentis d'Auteuil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « D.3. Comparabilité des comptes de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes J et K de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

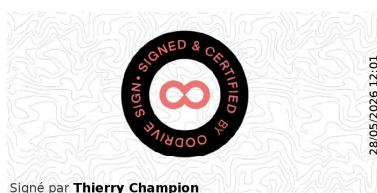


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris la Défense, le 28 mai 2026

KPMG SA



Thierry Champion
Associé



Vincent de Becquevort
Associé

FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

BILAN ACTIF	01/2025 à 12/2025			01/2024 à 12/2024
	Brut	A déduire	Net	
Frais d'établissement (Total I)	1 444 714	1 131 738	312 976	336 144
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles	15 881 031	12 052 525	3 828 506	2 478 132
Frais de développement	586 293	257 236	329 056	116 310
Donations temporaires d'usufruit	2 620 952	1 244 180	1 376 772	284 707
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	12 176 420	10 551 109	1 625 311	1 176 627
Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	497 366	-	497 366	900 488
Immobilisations corporelles	910 279 288	556 850 430	353 428 858	340 384 771
Terrains	47 627 591	10 680 834	36 946 757	36 457 086
Constructions	688 231 396	433 660 142	254 571 255	234 185 244
Installations techniques, matériel et outillage industriels	139 153 501	112 509 454	26 644 046	26 928 135
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours avances et acomptes	35 266 801	-	35 266 801	42 814 306
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	127 247 314	8 087 359	119 159 955	137 627 472
Immobilisations financières	152 339 420	13 304 140	139 035 279	91 900 981
Participations et créances rattachées	20 841 761	4 193 562	16 648 199	16 891 235
Autres titres immobilisés	114 297 219	833 482	113 463 737	62 738 439
Prêts	15 011 650	8 277 097	6 734 553	10 271 466
Autres immobilisations financières	2 188 790	-	2 188 790	1 999 840
Total II	1 205 747 053	590 294 455	615 452 599	572 391 355
Actif circulant				
Stocks en cours	267 841	-	267 841	287 715
Créances	172 443 214	9 057 796	163 385 419	187 097 907
Créances clients, usagers et comptes rattachés	44 586 592	4 958 860	39 627 732	47 916 956
Créances reçues par legs ou donations	83 981 295	140 429	83 840 866	93 296 510
Autres créances	41 728 257	3 958 506	37 769 750	45 884 440
Charges constatées d'avance	2 147 071		2 147 071	2 372 049
Valeurs mobilières de placement	42 623	-	42 623	143 653
Disponibilités	38 770 890	-	38 770 890	91 360 694
Total III	211 524 568	9 057 796	202 466 773	187 385 621
Frais d'émission des emprunts (IV)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (V)	-	-	-	-
Ecarts de conversion actif (VI)	-	-	-	-
BILAN ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 418 716 336	600 483 989	818 232 347	853 989 516

BILAN PASSIF	01/2025 à 12/2025	01/2024 à 12/2024
Fonds propres (Total I)		
Fonds propres sans droit de reprise	71 709 165	71 709 165
Fonds propres statutaires	57 500 000	57 500 000
Fonds propres complémentaires	14 209 165	14 209 165
Fonds propres avec droits de reprise	839 998	839 998
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	839 998	839 998
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	150 451 730	150 122 734
Réserves statutaires ou contractuelles	24 136 585	24 136 585
Réserves pour projet de l'entité	29 268 135	28 939 138
dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	29 268 135	28 939 138
Autres réserves	97 047 011	97 047 011
Report à nouveau	106 085 505	112 179 130
dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	- 9 274 043	- 6 056 929
Excédent ou déficit de l'exercice	1 289 910	- 5 757 495
dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	- 8 278 301	- 4 064 691
Situation nette (sous total)	330 376 308	329 093 532
Fonds propres consommables	3 421 965	1 393 501
Subventions d'investissement	37 186 267	35 772 193
Provisions réglementées	964 234	964 234
dont provisions réglementées des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	964 234	964 234
Total I	371 948 775	367 223 460
Fonds reportés et dédiés (Total II)		
Fonds reportés lié aux legs et donations	174 347 443	202 555 916
Fonds dédiés	14 529 361	17 187 019
Total II	188 876 804	219 742 935
Provisions (Total III)		
Provisions pour risques	19 320 670	11 150 586
Provisions pour charges	18 415 900	20 418 671
Total III	37 736 571	31 569 256
Dettes (Total IV)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	130 566	697 631
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	89 996 967	100 710 026
Emprunts et dettes financières divers	1 439 347	1 486 556
Instruments financiers à terme	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 923 049	24 003 415
Dettes des legs ou donations	35 566 986	33 952 482
Dettes fiscales et sociales	38 032 986	41 568 833
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 858 818	8 568 722
Autres dettes	11 824 040	10 029 202
Produits constatés d'avance	13 897 439	14 436 996
Total IV	219 670 197	235 453 865
Ecart de conversion passif (V)	-	-
BILAN PASSIF (I + II + III + IV + V)	818 232 347	853 989 516

Compte de résultat	01/2025 à 12/2025	01/2024 à 12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	375	180
Ventes de biens et services	45 695 615	49 703 462
Ventes de biens	2 629 860	2 550 112
Dont vente de dons en nature	2 079 092	1 936 705
Ventes de prestations de services	43 065 755	47 153 350
Dont parrainages	-	-
Produits de tiers financeurs	517 995 419	495 539 420
Concours publics et subventions	352 875 736	344 264 174
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	1 583 538	1 639 200
Ressources liées à la générosité du public	155 411 682	143 112 049
Dons manuels	38 559 382	40 050 429
Mécénats	1 016 345	1 400 324
Legs, donations et assurances-vie	115 835 954	101 661 296
Contributions financières	8 124 463	6 523 997
Reprises sur amortissements et provisions	8 370 145	11 949 742
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 737 995	
Utilisation des fonds dédiés	10 312 070	9 175 456
Autres produits	10 186 426	6 576 535
Total des produits d'exploitation (Total I)	597 298 045	572 944 795
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	128 689	88 227
Variation de stock	14 315	63 204
Autres achats et charges externes	147 811 548	149 524 650
Aides financières	21 652 422	21 004 999
Impôts, taxes et versements assimilés	29 865 028	29 981 427
Salaires	224 530 513	217 891 163
Cotisations sociales	100 037 940	95 270 055
Dotations aux amortissements et dépréciations	38 439 477	41 281 612
Dotations aux provisions	4 362 184	1 884 890
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 549 947	
Reports en fonds dédiés	7 654 413	9 110 036
Autres charges	10 832 578	6 219 952
Total des charges d'exploitation (Total II)	586 879 055	572 320 215
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	10 418 991	624 580
Produits financiers		
Produits financiers de participations	330 123	287 844
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	891 213	626 529
Autres intérêts et produits assimilés	2 847 068	3 381 479
Reprises sur provisions	3 417 596	370 689
Différences positives de change	248	214
Produits de cession des immobilisations financières	1 828 784	181
Total des produits financiers (Total III)	9 315 031	4 666 936
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 547 263	8 145 902
Intérêts et charges assimilées	2 268 015	2 094 236
Différences négatives de change	2 204	1 871
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	501 007	-
Total des charges financières (Total IV)	5 318 489	10 242 008
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	3 996 542	- 5 575 073
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	14 415 533	- 4 950 493

Compte de résultat	01/2025 à 12/2025	01/2024 à 12/2024
Produits exceptionnels	-	52 998 031
Total des produits exceptionnels (Total V)	-	52 998 031
Charges exceptionnelles	13 125 622	53 805 034
Total des charges exceptionnelles (Total VI)	13 125 622	53 805 034
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 13 125 622	- 807 003
Participation des salariés (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	606 613 077	630 609 762
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	605 323 166	636 367 257
EXCEDENT ou DEFICIT	1 289 910	5 757 495
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	- 8 278 301	- 4 064 691
Dont excédent ou déficit des activités sous gestion propre	9 568 211	1 692 804

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	1 089 852	895 481
Prestations en nature	36 843 918	32 187 522
Bénévolat	2 852 446	2 295 497
TOTAL	40 786 216	35 378 500

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	1 089 852	895 481
Mise à disposition gratuite de biens	-	-
Prestation en nature	36 843 918	32 187 522
Personnel bénévole	2 852 446	2 295 497
TOTAL	40 786 216	35 378 500

Annexe légale aux comptes annuels

Sommaire

A Objet social de la Fondation Apprentis d'Auteuil

B Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

C Description des moyens mis en œuvre

D Faits caractéristiques, principes comptables, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

- D.1. Faits caractéristiques de l'exercice
- D.2. Méthodes Comptables
- D.3. Comparabilité des comptes
- D.4. Evènement postérieur à la clôture

E Notes relatives aux postes de bilan

E.1. Actif

E.1.1 Immobilisations

- E.1.1.1 Incorporelles
- E.1.1.2 Corporelles
- E.1.1.3 Financières
- E.1.1.4 Amortissements et provisions

E.1.2 Stocks

E.1.3 Créances

E.1.4 Tableau des variations des provisions sur actif circulant

E.1.5 Charges constatées d'avance

E.2. Passif

E.2.1 Fonds propres et autres fonds associatifs

E.2.2 Subventions d'investissements

E.2.3 Provisions pour risques et charges

E.2.4 Fonds reportés

E.2.5 Fonds dédiés

E.2.6 Emprunts

E.2.7 Autres dettes d'exploitation

E.2.8 Produits constatés d'avance

F Notes relatives au compte de résultat

F.1. Résultat d'Exploitation

F.1.1 Legs, donations et assurances-vie

F.1.2 Subventions d'exploitation

F.1.3 Reprise sur provisions et amortissements

F.1.4 Autres produits

F.1.5 Autres achats et charges externes

F.1.6 Loyers en accession à la propriété

F.1.7 Effectif

F.2 Résultat Financier

F.3 Résultat Exceptionnel

G Autres informations

G.1 Dons en nature

G.2 Bénévolat et mécénat

- G.3 Rémunération des dirigeants
- G.4 Honoraires des commissaires aux comptes
- G.5 Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

H Fondations abritées

I Engagements hors bilan

- I.1 Engagements donnés
- I.2 Engagements reçus
- I.3 Mise à disposition de personnel

J Compte de résultat par origine et destination

J.1 Contenu des rubriques du CROD

- J.1.1 Produits par origine
- J.1.2 Charges par destination

- J.2 Répartition des charges entre les différentes rubriques du CROD
- J.3 Détermination des produits et charges de la Générosité du Public
- J.4 Contributions volontaires en nature

K Compte d'emploi annuel des ressources

- K.1 Ventilation des missions sociales financées par la générosité publique
- K.2 Variation des fonds dédiés de la générosité publique

A Objet social de la Fondation Apprentis d'Auteuil

La Fondation anciennement dénommée « Les Orphelins Apprentis d'Auteuil », puis « Fondation d'Auteuil », fondée en 1866 par l'abbé Roussel et reconnue d'utilité publique par décret du 19 juin 1929, prend le nom de Fondation Apprentis d'Auteuil. Institution d'inspiration catholique, elle est placée sous la responsabilité pastorale de l'Archevêque de Paris.

Usuellement, elle peut prendre le nom d'Apprentis d'Auteuil.

Elle a pour but :

- D'accueillir, sans considération d'origine, de religion ni de ressources, à la demande notamment des familles ou de leurs représentants légaux, des services sociaux, ou de l'institution judiciaire, des jeunes (enfants, adolescents ou jeunes adultes), garçons ou filles rencontrant des difficultés, et notamment en rupture familiale, sociale, scolaire ou en processus d'exclusion, victimes de maltraitance ou de carences affectives, orphelins, abandonnés ou issus de familles en détresse ;
- De leur donner une formation spirituelle, morale et physique, et d'assurer leur éducation pour les préparer à une insertion sociale et professionnelle et de travailler la qualité des liens familiaux ;
- De les aider et soutenir dans la vie en s'efforçant de maintenir, avec eux et entre eux, des liens de confiance amitié ;
- D'accompagner les familles fragilisées, en particulier dans l'exercice de leur fonction parentale.

B Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les missions sociales réalisées par la Fondation Apprentis d'Auteuil sont les suivantes :

- Soutien aux familles – Petite enfance avec comme objectif d'accompagner les familles dans leur rôle éducatif
- Lutte contre le décrochage scolaire permettant de former les enfants de 6 à 16 ans en prenant en compte les difficultés d'apprentissage de chacun
- Insertion / Formation 16-25 ans afin de favoriser l'insertion des 16-25 ans, de la formation jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle
- Protection de l'enfance pour accueillir les enfants confiés par les conseils départementaux ou les juges dans le cadre de mesure de protection
- Anciens jeunes avec pour objectif de les accompagner et les suivre

Elles sont mises en œuvre sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que sur certains territoires d'Outre-mer et à l'étranger grâce à des partenariats avec des associations ou entités juridiques dont l'objet social est proche de celui de la Fondation.

C Description des moyens mis en œuvre

Les moyens d'action de la Fondation sont notamment les suivants :

- Des équipes éducatives et pédagogiques au service d'une approche globale visant à assurer un parcours personnalisé à chaque jeune accueilli
- Des établissements, des services ou des dispositifs d'accueil, d'hébergement, de formation (par voie initiale scolaire ou par apprentissage au sens de l'article L.6211-2 du code de travail, en alternance, formation continue...), de remobilisation ou d'insertion, de toute nature, pour les jeunes qui lui sont confiés, ou pour les familles accompagnées
- Des mesures d'assistance adaptées à la prise en charge des jeunes qu'elle accueille dans ses établissements, services ou dispositifs ou qu'elle confie à des familles d'accueil
- Des actions de soutien à la parentalité.

Ainsi que :

- La Générosité du Public correspondant à la réception de versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au 1 b) de l'article 200 et au 1 a) de l'article 238 bis du code général des impôts qui s'assignent un but analogue au sien
- L'ouverture de comptes individualisés pour les fondations sous égide ou fondations abritées, afin de recevoir, en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation de biens, droits ou ressources, conformément aux dispositions des articles 5 et/ou 20 de la loi du 23 juillet 1987 et dans les conditions prévues par les présents statuts
- L'apport de concours financiers sous toutes ses formes autorisées à des personnes morales qui concourent à un but cohérent avec celui de la Fondation
- Des conventions de partenariat notamment avec des entités publiques ou privées œuvrant, en France ou à l'étranger, dans son domaine d'activité ou en cohérence ou complémentarité avec lui, ou auxquelles la Fondation apporte son soutien
- La mise en place ou la participation à des projets de coopérations, regroupements, opérations de mutualisation, ou la conclusion de partenariats ou d'alliances avec des partenaires ayant le même but, ou un but complémentaire
- La création ou la prise de participation à toute personne morale dont les activités contribuent à la réalisation de son but
- Des dispositifs promouvant l'accompagnement des jeunes et des familles, entrant dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire
- Des publications et magazines de liaison ou tout autre moyen de communication entre la Fondation, ses bienfaiteurs, ses partenaires, les jeunes, les familles, etc.

- Des manifestations artistiques, culturelles, charitables ou autres, valorisant notamment le fruit des efforts des jeunes ou le résultat de leurs travaux
- Toute autre action de communication et de plaidoyer

Et enfin,

- Tout moyen d'action ayant pour objet de réaliser, directement ou indirectement, le but qu'elle s'est fixé en faveur des jeunes rencontrant des difficultés et des familles en France ou à l'étranger.

D Faits caractéristiques, principes comptables, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

D.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes des fondations abritées sont intégrés dans ceux de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Au 31 décembre 2025, la Fondation Apprentis d'Auteuil abrite 31 fondations, dont 1 création :

- Fondation LAMI

D.2. Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983, du Plan Comptable Général.

La Fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que son adaptation aux associations et fondations conformément au règlement n° 2018-06 modifié par le règlement n° 2020-08 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations et son adaptation apportée par le règlement N° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La Fondation a également respecté le règlement N°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ainsi que le règlement N°2023-03 modifiant le règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

D.3. Comparabilité des comptes

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la Fondation a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ainsi que le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

L'application des règlements sus nommés génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

ANCIENNES RUBRIQUES	ANCIENS COMPTES	ANCIENS LIBELLES	NOUVELLES RUBRIQUES	NOUVEAUX COMPTES	NOUVEAUX LIBELLES	IMPACTS (en milliers d'Euros)
EXCEPTIONNEL	67120	PENALITES, AMENDES FISCALES ET PENALES	EXPLOITATION	65800	PENALITES AMENDES ET AUTRES CHARGES	83
EXCEPTIONNEL	67130	DONS, LIBERALITES EXCEPTIONNELLES	EXPLOITATION	65881	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10
EXCEPTIONNEL	67228	CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	EXPLOITATION	65881	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	-
EXCEPTIONNEL	67500	VALEUR COMPTABLE D'ELEMENTS D'ACTIF CEDES	EXPLOITATION	652000	VALEUR COMPTABLE IMMOB CORPO&INCORPO CEDEES	1 550
EXPLOITATION	75710	QUOTE PART SUBVENTION D'INVESTISSEMENT SUR IMMEUBLES	EXPLOITATION	74710	QUOTE PART SUBVENTION D'INVESTISSEMENT SUR IMMEUBLES	2 380
EXPLOITATION	75711	QUOTE PART TAXE APPRENTISSAGE SUR IMMEUBLES	EXPLOITATION	74711	QUOTE PART TAXE APPRENTISSAGE SUR IMMEUBLES	86
EXPLOITATION	75712	QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT / MATERIELS	EXPLOITATION	74712	QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT / MATERIELS	433
EXPLOITATION	75713	QUOTE PART TAXE APPRENTISSAGE / MATERIELS	EXPLOITATION	74713	QUOTE PART TAXE APPRENTISSAGE / MATERIELS	255
EXCEPTIONNEL	77180	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS / OPERATION GESTION	EXPLOITATION	75880	INDEMNITES ET AUTRES PRODUITS	16
EXCEPTIONNEL	77500	PROD. CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF	EXPLOITATION	757000	PROD. CESSION IMMOB CORPO & INCORPO	4 671
EXCEPTIONNEL	77800	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	EXPLOITATION	75880	INDEMNITES ET AUTRES PRODUITS	72
EXPLOITATION	675410	VNC IMMOB LEGS	EXPLOITATION	652110	VNC IMMOB LEGS	44 819
EXPLOITATION	675420	VNC TERRAINS LEGS	EXPLOITATION	652120	VNC TERRAINS LEGS	936
EXCEPTIONNEL	775410	PDTS CESS IMMOB LEGS	EXPLOITATION	757410	PDTS CESS IMMOB LEGS	44 695
EXCEPTIONNEL	775420	PDTS CESS IMMOB LEGS	EXPLOITATION	757420	PDTS CESS ITER LEGS	1 110
EXCEPTIONNEL	79100	TRANSFERTS DE CHARGES	EXPLOITATION	75871	RBT ASSURANCES	1 100
EXCEPTIONNEL	79102	TRANSFERTS DE CHARGES	EXPLOITATION	647820	IND. SERV. CIVIQUE	27
EXCEPTIONNEL	791100	TRANSFERTS DE CHARGES	EXPLOITATION	649170	REP AVANTAGES NATURE	501
EXCEPTIONNEL	77560	PR. CESS. ACTIF FI	FINANCIER	767200	PDTS NETS TITRES IMM	1 828
EXCEPTIONNEL	67560	VAL CPT. ACT. FI	FINANCIER	667100	VCN IMMO FINANCIERES	5
EXCEPTIONNEL	67560	VAL CPT. ACT. FI	FINANCIER	667200	CH NETTES TITRES IMM	496

D.4. Evènement postérieur à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu à ce jour.

E Notes relatives aux postes de bilan

E.1. Actif

E.1.1 Immobilisations

Depuis le 1^{er} janvier 2020 et en application du règlement n° 2018-06, les biens donnés ou légués à la Fondation Apprentis d'Auteuil et destinés à être vendus ainsi que les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à l'actif.

Les mouvements sur les immobilisations se présentent de la façon suivante :

Données exprimées en ME	Début d'exercice	Mouvements de poste à poste	Augmentation par apports	Augmentation	Diminution	Augmentation Intra	Diminution Intra	Fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	16,8	0,0	0,0	2,7	2,2	0,0	0,0	17,3
Immobilisations Corporelles	871,0	0,0	0,0	47,5	8,2	0,0	0,0	910,3
Terrains	46,5	1,7	0,0	0,4	1,0	0,0	0,0	47,6
Constructions	649,5	38,1	0,0	5,0	4,5	0,0	0,0	688,2
Autres immobilisations Corporelles	132,1	1,6	0,0	8,1	2,7	0,0	0,0	139,2
Immobilisations corporelles en-cours	42,8	-41,5	0,0	34,1	0,1	0,0	0,0	35,3
Immobilisations Financières	106,1	0,0	0,0	51,2	4,9	0,0	0,0	152,3
TOTAL	993,8	0,0	0,0	101,4	15,3	0,0	0,0	1 079,9

Données exprimées en ME	Début d'exercice	Mouvements de poste à poste	Augmentation par apports	Augmentation	Diminution	Augmentation Intra	Diminution Intra	Fin d'exercice
Donation temporaires d'usufruit	1,1	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0	2,6
Actifs donnés ou légués et destinés à être vendus	146,5	0,0	0,0	34,5	53,7	0,0	0,0	127,2
TOTAL	147,6	0,0	0,0	36,0	53,7	0,0	0,0	129,9

E.1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les donations temporaires d'usufruit sont de 2 natures principales :

- Revenus financiers issus d'actifs de même nature (actions, obligations, ...)
- Revenus locatifs issus d'actifs immobiliers

Elles sont évaluées dans l'acte de donation grâce à l'estimation des produits nets réel attendus sur la durée de mise à disposition et elles sont amorties sur une durée égale à la durée de cette même mise à disposition.

A la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable par nature d'actifs mis à disposition était la suivante :

Donation Temporaire d'usufruit issus d'actifs mobiliers :	1,8 M€
Donation Temporaire d'usufruit issus d'actifs immobiliers :	0,8 M€
TOTAL	2.6 M€

E 1.1.2 Immobilisations corporelles

Il est précisé que les biens donnés ou légués et destinés à être vendus sont inscrits à l'actif du bilan de la Fondation Apprentis d'Auteuil pour la valeur acceptée par le Conseil d'Administration.

Cette valeur correspond à la valeur vénale et a pour contrepartie la constitution d'un fonds reporté d'un montant équivalent.

Durant l'exercice cette classe d'actif a diminué de 18,5 M€ en valeur nette

Principaux gros investissements réalisés en 2025

Ile de France :

MECS St Philippe (toiture): 0,4M€
Campus Ecologique St Philippe (halle technique): 2,1M€
Campus Ecologique St Philippe (restaurant prieuré): 1,471M€
Lycée St Jean Sannois (agrandissement): 0,6M€
Lycée St François d'Assises (acquisition): 499K€
Primaire St Gabriel: 731K€

Nord-Est :

Collège Marcel CALLO: 1,3M€
MECS Don Bosco (nouveau pavillon + aménagement) : 0,5M€

Nord-Ouest :

LPH STE JEANNE D'ARC (extension): 0,6M€
MECS St Nicolas (déménagement): 0,6M€

Sud-Ouest :

St Joseph (rénovation IES): 0,8M€
Mecs SAINTES (construction): 1,8M€
St Roch (relocalisation MECS): 4,4M€
MECS Ange Gardien: (réhabilitation): 0,6M€

Sud-Est :

Jean-Marie Vianney (Création UV) : 1,1M€
Notre Dame de Lourdes (conformité): 0,7M€

E.1.1.3 Immobilisations financières

Les actifs financiers détenus par la Fondation sont de plusieurs natures :

- Titres de participations et créances rattachées :	21 M€
- Titres de placements immobilisés :	114 M€
- Prêts accordés aux filiales et cautions versées	17 M€

Les principales participations détenues par la Fondation sont les suivantes :

Données exprimées en M€

Société	Capitaux propres	Pourcentage de détention	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Montants nets des prêts et avances consentis	CA HT du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Auteuil Insertion	0,36	100%	0,64	0,00	0,10	3,15	0,02	-
SCI La Cadène	-2,53	98%	0,00	0,00	0,00	0,25	0,04	-
SCI Sentier Archangé	5,84	100%	5,65	5,65	1,19	0,78	0,02	-
SCI Rose d'Or	8,54	50%	4,00	4,00	0,00	0,53	0,45	0,26
SCI MOZART LA FONTAINE	-	95%	0,00	0,00	0,10	-	-	-
TOTAL	12,22		10,30	9,65	1,39	4,71	0,53	0,26

La Fondation, a abandonné au profit de ses filiales une partie de ses créances et de ses prêts pour un montant total de 2.285 k€.

- Auteuil Insertion : 141 k€
- Association Saint Jean Bosco : 1.572 k€

- L'espérance Patronage Saint Louis : 572 k€

E.1.1.4 Amortissements et provisions :

Le tableau des amortissements et provisions sur les actifs immobilisés se présente de la façon suivante

Données exprimées en M€	Durées d'utilisation	Mode d'amortissement	Début d'exercice	Mouvements de poste à poste	Augmentation par apports	Augmentation	Diminution	Augmentation Intra	Diminution Intra	Fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	1 à 11 ans	Linéaire	14,0	0,0	0,0	1,4	2,2	0,0	0,0	13,2
Immobilisations Corporelles		Linéaire	530,6	0,0	0,0	32,7	6,5	0,0	0,0	556,9
Total Terrains et construction	5 à 50 ans		425,4	0,0	0,0	22,8	3,9	0,0	0,0	444,3
Autres immobilisations Corporelles	3 à 10 ans		105,2	0,0	0,0	9,9	2,6	0,0	0,0	112,5
Immobilisations Financières		NA	14,2	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	13,3
TOTAL			558,7	0,0	0,0	34,1	9,6	0,0	0,0	583,3

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les modalités de calcul des amortissements appliqués par la Fondation Apprentis d'Auteuil sont les suivantes :

• Logiciels	3 à 7 ans
• Donations temporaires d'usufruit	1 à 11 ans
• Aménagement des terrains	5 à 10 ans
• Construction	
Structure	35 à 50 ans
Menuiseries intérieures et extérieures	15 à 25 ans
Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	15 à 25 ans
Électricité, sécurité incendie	15 à 25 ans
Aménagement	10 ans
• Installation complexe spécialisée	5 à 10 ans
• Matériel et outillage	4 à 10 ans
• Matériel de transport	3 à 5 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
• Mobilier de bureau	5 à 10 ans
• Mobilier d'hébergement	5 ans

La provision pour dépréciation des immobilisations corporelles sur des biens immobiliers non exploités par la Fondation et en cours de revente, constituée durant les exercices précédents, a augmenté de 0.7 M€ durant cet exercice et s'élève à 1.9 M€ au 31 décembre 2025

Les biens immobiliers donnés ou légués et destinés à être vendus ne sont pas amortis mais tiennent compte d'une provision pour dépréciation pour un montant de 8.1 M€.

Le tableau des mouvements des amortissements et provisions concernant cette catégorie de biens se présente de la façon suivante :

Données exprimées en M€	Début d'exercice	Mouvements de situation nette sociale	Augmentation par apports	Augmentation	Diminution	Augmentation Intra	Diminution Intra	Fin d'exercice
Actifs donnés ou légués et destinés à être vendus	8,9	0,0	0,0	1,4	2,2	0,0	0,0	8,1
TOTAL	8,9	0,0	0,0	1,4	2,2	0,0	0,0	8,1

E.1.2 Stocks

Ils sont essentiellement constitués de marchandises revendues en l'état, de produits alimentaires ainsi que de fournitures scolaires.

E1.3 Créances

Au 31 décembre 2025 la valeur brute des biens mobiliers issus de legs et donations, comptabilisés à l'actif du bilan en application du règlement ANC 2018-06 sont de 84M€.

La contrepartie de cette valeur étant la constitution d'un fonds reportés pour un montant équivalent.

Les créances clients et comptes rattachés sont principalement constituées des sommes dues par les Conseils Départementaux (services de l'Aide sociale à l'Enfance) et les familles.

Les autres créances sont essentiellement constituées de subventions à recevoir.

Données exprimées en ME	- d'un an	+ d'un an	Total
Clients et comptes rattachés	38,7	5,9	44,6
Créances reçues par legs et donations	84,0	0,0	84,0
Autres créances	39,5	2,3	41,7
TOTAL	162,1	8,2	170,3

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes de « créances d'exploitation » se répartit de la façon suivante :

- Clients :	2.7 M€
- Autres créances :	0.6 M€
TOTAL	3.3 M€

E.1.4 Tableau des variations des provisions sur actif circulant

Données exprimées en ME	Début d'exercice	Eléments apportés	Dotation	Reprise	Autres mouvements	Fin d'exercice
Provisions sur stocks	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions sur créances clients	6,1	0,0	4,3	5,4	0,0	5,0
Provisions sur créances reçues par legs et donations	0,6	0,0	0,0	0,5	0,0	0,1
Provisions sur autres créances	3,6	0,0	0,4	0,0	0,0	4,0
TOTAL	10,4	0,0	4,6	5,9	0,0	9,1

E.1.5 Charges constatées d'avance

Elles concernent essentiellement des charges relatives aux « Autres achats et services extérieurs ».

E.2 Passif

E.2.1 Fonds propres et autres fonds associatifs

Données exprimées en ME	Début d'exercice	Mouvements de situation nette sociale		Affectation résultat		Augmentation		Diminution		Fin d'exercice
		Montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	
Fonds propres sans droits de reprise	71,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	71,7
Fonds propres avec droits de reprise	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8
Réserves	121,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	121,2
Report à nouveau	118,2	-1,2	0,0	-1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	115,4
Excédent ou déficit de l'exercice	-1,7	-0,1	-0,1	1,6	-2,3	9,6	5,9	0,0	0,0	9,6
Sous total des postes sous Gestion Propre	310,3	-1,2	0,0	0,0	-2,2	9,6	5,9	0,0	0,0	318,7
Fonds propres sans droits de reprise	0,0	-1,2	0,0	-1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres avec droits de reprise	0,0	0,0	0,0	1,7	-2,2	9,6	5,9	0,0	0,0	0,0
Réserves	28,9	-1,2	0,0	0,0	-2,2	9,6	5,9	0,0	0,0	29,3
Report à nouveau	-6,1	0,8	0,0	-4,1	-2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-9,3
Excédent ou déficit de l'exercice	-4,1	0,0		4,1	0,0	-8,3	0,0	0,0	0,0	-8,3
Sous total des postes sous Gestion Contrôlée	18,8	1,2	0,0	0,0	0,0	-8,3	0,0	0,0	0,0	11,7
Dotations consommables	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	0,0	-1,3	0,0	3,4
Subventions d'investissements	35,8	0,0	0,0	0,0	0,0	3,8	0,0	-2,3	0,0	37,2
Provisions réglementées	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
TOTAL DES FONDS PROPRES	387,2	0,0	0,0	0,0	-2,2	8,4	5,9	-3,6	0,0	371,9

La variation constatée durant l'exercice s'explique essentiellement par le résultat de l'exercice d'un montant de 1.3 M€ contre - 5.7 M€ en 2024.

Le montant de la dotation non consommable s'élève à 57,5 M€ et est composée de 56 M€ de biens immobiliers dont les plus significatifs sont détaillés dans le tableau ci-dessous et de 1,5 M€ d'actifs financiers.

Les biens ont fait l'objet d'une évaluation en 2024.

<i>Données exprimées en ME</i>	Valeur actuelle libre	Valeur origine
Ets saint Charles Le Vésinet	7,1	6,7
Ets Saint Antoine Marcoussis	16,9	9,8
Ets Sacré Cœur Thiais	15,3	12,2
Ets Saint Jean Sannois	26,4	22,2
Vitagliano Marseille	22,8	3,8
Total	88,6	54,7

E.2.2 Subventions d'investissements

<i>Données exprimées en ME</i>	Début d'exercice	Autres mouvements de situation nette sociale	Entrée	Sortie	Quote-part virée au résultat	Fin d'exercice
Subventions d'investissement	82,6		3,8	-3,6		82,7
Subventions d'investissements inscrites au résultat	-46,8		0,0	4,4	-3,2	-45,6
TOTAL	35,8	0,0	3,8	0,8	-3,2	37,2

La variation de la valeur nette comptable est égale au montant des nouvelles subventions d'investissement de l'exercice diminué de la quote-part des subventions virée au compte de résultat, selon le même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations subventionnées ou financées par la générosité du public.

Lorsque le montant de la quote-part est égal à celui de la ressource initiale, ils sont tous deux soldés (hors taxe d'apprentissage).

Le montant des quotes-parts virées au compte de résultat s'élève en 2025 à 3,2 M€.

E.2.3 Provisions pour risques et charges

<i>Données exprimées en ME</i>	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Provisions liées à la législation sociale	3,1	0,5	0,0	3,5
Provisions pour risques sur établissements et filiales	3,3	6,2	0,4	9,1
Provision pour charges legs	4,2	2,9	3,4	3,7
Provision pour litiges sociaux	2,4	2,5	0,6	4,4
Autres provisions pour risques	2,3	0,0	0,0	2,3
Provision pour indemnités de départ à la retraite	14,6	0,0	1,2	13,5
Provision pour restructuration	0,6	0,1	0,5	0,2
Autres provisions pour charges	1,0	0,0	0,0	1,0
TOTAL	31,6	12,3	6,2	37,7

Les passifs relatifs aux engagements de l'entité en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres de son personnel sont constatés sous forme de provision.

Les paramètres de calcul de cette provision sont les suivants :

- ⇒ Calcul du nombre de mois d'indemnités à verser en fonction du protocole social ou de la convention collective applicable et de l'ancienneté maximum à l'âge de la retraite
- ⇒ Application d'un taux de rotation pour tenir compte de la probabilité de départ en fonction de la catégorie du salarié
- ⇒ Application de l'abattement du taux de mortalité en fonction de l'âge du salarié
- ⇒ Utilisation pour le taux d'actualisation d'une courbe des taux à long terme publiée par l'Institut des Actuaire
- ⇒ Utilisation de la méthode du « corridor » pour l'étalement sur 10 ans des écarts « actuariels ».

Le montant de la provision pour charges en lien avec les legs et donations reçus constituée en application du règlement n° 2018-06 est de 3.7M€.

E.2.4 Fonds reportés

En application du règlement ANC 2018-06, la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les mouvements de l'exercice sur ce poste peuvent se résumer de la façon suivante :

Données exprimées en ME	Début d'exercice	Mouvements de postes à postes	Mouvement de situation nette sociale	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Fonds reportés liés aux legs et donations	202,3	0,0	-	68,9	98,2	173,0
Fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit	0,3	1,1	-			1,4
TOTAL	202,6	1,1	-	68,9	98,2	174,3

E.2.5 Fonds dédiés

Ce poste permet de suivre la réalisation de projets préalablement définis et non encore réalisés en totalité pour lesquels la Fondation s'est engagée vis-à-vis des financeurs ou des donateurs.

L'ensemble de ces fonds dédiés financent des projets liés à l'activité des établissements de la Fondation d'Auteuil.

Les mouvements de l'exercice sur ce poste peuvent se résumer de la façon suivante :

Données exprimées en ME	Début d'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	Fin d'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des derniers exercices
Subventions d'exploitation	1,9	1,0	1,6	0,0	0,0	1,3	0,0
Ressources liées à la générosité du public	8,2	1,1	2,8	0,0	0,0	6,5	0,0
Contributions financières d'autres organismes	7,1	1,5	1,9	0,0	0,0	6,7	0,0
TOTAL	17,2	3,7	6,3	0,0	0,0	14,5	0,0

Le montant des fonds dédiés de plus de 2 ans constitués sur des ressources issues de la générosité du public est de 0.1 M€

E.2.6 Emprunts

Dans le cadre de contrats à impacts sociaux destinés à financer des activités en faveur des jeunes, la fondation a remboursé des emprunts obligataires pour 0.6 M€

Les nouveaux emprunts souscrits durant l'exercice s'élèvent à 9.9 M€. Ils sont essentiellement destinés à financer des acquisitions immobilières ou des travaux de rénovation des biens immobiliers.

L'échéancier des dettes financières peut se résumer ainsi :

En M€	Degré d'exigibilité du passif			
	Échéances			
	Montant brut	à moins d'1 an	De 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,1	0,1	0,0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	90,0	10,5	32,1	47,4
dont :				
- à plus de 2 ans à l'origine	90,0	10,5	32,1	47,4
- à 2 ans au maximum à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	1,4	1,4		

E.2.7 Autres dettes d'exploitation

Les autres dettes d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

Données exprimées en ME	- d'1 an	+ d'1 an	Total
Avances et acomptes reçus	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18,9	0,0	18,9
Dettes des legs ou donations	35,6	0,0	35,6
Dettes fiscales et sociales	38,0	0,0	38,0
Dettes sur immobilisations	9,9	0,0	9,9
Autres dettes	11,8	0,0	11,8
TOTAL	114,2	0,0	114,2

Les charges à payer incluses dans les postes de « dettes d'exploitation » se répartissent de la façon suivante :

Données exprimées en ME	2025	2024
Fournisseurs	6,1	5,0
Personnel	10,8	12,7
Organismes sociaux	5,5	6,2
Etat	0,2	1,6
Autres dettes	1,4	3,1
TOTAL	24,0	28,6

E.2.8 Produits constatés d'avance

Ils concernent pour l'essentiel les produits issus de la facturation de l'activité des établissements de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

F Notes relatives au compte de résultat

F.1 Résultat d'Exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice sont de 597 M€ et, durant l'exercice, les principales ressources ont été les suivantes :

- Concours publics et subventions d'exploitation :	352.8 M€
- Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable :	1.6 M€
- Générosité du public :	155.4 M€
- Ventes de biens et de prestations de services :	45.7 M€
- Autres contributions financières :	8.1 M€

F.1.1 Legs, donations et assurances-vie

Le montant des legs et donations inscrits en résultat au cours de cet exercice est de 115.8 M€, le détail de cette somme est le suivant :

Données exprimées en ME	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	30,5
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	50,1
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	45,8
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2,7
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	99,7
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-45,8
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-1,4
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	-70,4
Autres encaissements nets liés aux legs et donations	4,6
TOTAL	115,8

Les dons sont comptabilisés lors de leur réception mais compte tenu du nombre important de chèques reçus fin décembre, ceux en instance n'ont pu être traités qu'au début de l'année.

Ils ont fait l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice 2025, année de leur émission, comme lors des années précédentes.

F.1.2 Subventions d'exploitation

Elles comprennent aussi bien des subventions de taxe d'apprentissage perçues que des forfaits d'externat et quelques subventions d'exploitation.

F.1.3 Reprise sur provisions et amortissements

Il s'agit principalement de reprises de provisions pour dépréciation des créances ainsi que des reprises de provisions sur risques et charges d'exploitation.

Avec la mise en place du nouveau plan comptable, les transferts de charges sont désormais comptabilisés directement dans les comptes de charges correspondants. A la clôture 2024, le montant des transferts de charges était de 1.3 M€

F.1.4 Autres produits

Ils incluent essentiellement des revenus d'immeubles de rapport pour 4M€, des produits de cession pour 4.7M€ et des remboursements de charges pour 5.3M€

F.1.5 Autres achats et charges externes

Ils comprennent notamment les charges d'alimentation, d'entretien, d'eau, d'électricité, de fournitures scolaires, etc., relatives à la vie quotidienne des jeunes, ainsi que les loyers des sociétés d'H.L.M., le personnel intérimaire et extérieur, les stagiaires, les honoraires, l'entretien et la maintenance du patrimoine ainsi que les frais de communication.

Données exprimées en ME	Exercice 2025	Exercice 2024	Variations	
			M€	%
Autres achats et charges externes	147,8	149,5	-1,7	-1%

F.1.6 Loyers en accession à la propriété

Il s'agit des loyers acquittés auprès des sociétés d'HLM pour l'utilisation de lieux d'accueil pour les jeunes.

Données exprimées en ME	Exercice 2025	Exercice 2024	Variations	
			M€	%
Loyers HLM	0,3	0,3	0,0	12%

F.1.7 Effectif

Données exprimées en nombre de personnes		Enseignement / formation	Educatif	AES	Total
Effectifs (personnes payées et présentes au 31/12/25)	Femmes	550	2 451	1 487	4 488
	Hommes	433	1 269	752	2 454
	TOTAL	983	3 720	2 239	6 942

F.2 Résultat Financier

Le résultat financier de l'exercice est un bénéfice de 3.9 M€.

Ce résultat comprend les produits liés à nos placements financiers pour 5.3M€, ainsi que les charges liées aux financements de nos investissements (dont une part importante est présentée à des tiers financeurs) à hauteur de 2.3 M€
Des provisions financières sur les prêts accordés à nos filiales ont été comptabilisées à hauteur de 0.8 M€.

F.3 Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé durant l'exercice est de -13.1 M€.

Le résultat exceptionnel est composé d'une subvention exceptionnelle accordée à Mayotte lié au contexte de financement local et de provisions pour risques sociaux et litiges

G Autres informations

G.1 Dons en nature

Les ressources en nature de la Fondation sont constituées pour l'essentiel de meubles et de vêtements. Les produits des dons en nature ont atteint 1 M€ en 2025.

G.2 Bénévolat et mécénat

736 missions de bénévolat ont été réalisées en 2025 en faveur de la Fondation ce qui représente un équivalent temps plein de 86.57 personnes.

La contribution de ce bénévolat est valorisée pour un montant de 2.8 M€ charges sociales incluses. Elle est calculée sur la base :

- Du Salaire Minimum interprofessionnel de Croissance (SMIC) pour les contributions volontaires aux activités de :
 - o Prise en charge éducative (en lien avec les jeunes ou les Familles)
 - o Vie des établissements
 - o Collectes et événements
- Du salaire moyen des français INSEE pour les contributions volontaires aux activités de :
 - o Insertion professionnelle
 - o Expertise métier

La Fondation d'Auteuil a également bénéficié en 2025 de 3.2 M€ de mécénat de compétence grâce au soutien de différentes entreprises.

G.3 Rémunérations des dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants de la Fondation d'Auteuil sont le président du conseil d'administration, le vice-président et le trésorier.

Ils n'ont perçu aucune rémunération et n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature en 2025.

G.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires à mentionner correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice (Art. 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008).

<i>Données exprimées en KE</i>	KPMG SA
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	111
Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes	57
Total des honoraires	168

Le mandat de la société KPMG a été renouvelée en tant que commissaire aux comptes de la Fondation et ce jusqu'à l'exercice clos le 31/12/2025

G.5 Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

En application du règlement n° 2019-04, il est précisé ci-après l'impact dans le résultat des activités médico-sociales dont la Fondation Apprentis d'Auteuil est gestionnaire :

(Données exprimées en M€)

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
RESULTAT COMPTABLE	1,3	-5,8
Reprise du résultat d'exercices antérieurs	8,9	5,9
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	10,2	0,2
Dont résultat effectif sous gestion propre	18,4	4,2
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-8,3	-4,1

H Fondations abritées

Le poids des fondations abritées sous égide dans les comptes annuels de la Fondation d'Auteuil peut être présenté de la façon suivante :

Eléments du Bilan	2025	2024
Donations temporaires d'usufruit	0,9	0,0
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédées	1,2	1,2
Immobilisations financières	5,9	6,1
Créances reçues par legs ou donations	2,9	0,0
Autres créances	0,0	0,0
Placements et disponibilités	6,8	5,0
Total bilan Actif	17,7	12,2
Fonds associatifs	5,8	5,7
Fonds propres consommables	3,4	1,5
Fonds reportés liés aux legs et donations	5,0	1,2
Fonds dédiés	2,0	2,0
Dettes et produits constatés d'avance	1,5	1,8
Total bilan Passif	17,7	12,2

Eléments du compte de résultat	2025	2024
Total des produits d'exploitation	3,0	3,4
<i>dont versements des fondateurs (flux) ou consommation de la dotation consommable</i>	<i>1,6</i>	<i>1,6</i>
<i>dont utilisation des fonds dédiés</i>	<i>1,0</i>	<i>1,4</i>
Total des charges d'exploitation	3,4	3,6
<i>dont subventions versées</i>	<i>2,4</i>	<i>2,8</i>
<i>dont report en fonds dédiés</i>	<i>1,0</i>	<i>0,7</i>
Résultat d'exploitation	-0,4	-0,1
Produits financiers	0,4	0,2
Résultat financier	0,4	0,2
Résultat de l'exercice	0,0	0,1

I Engagements hors bilan

I.1 Engagements donnés

Deux promesses d'inscription hypothécaire (tant en principal qu'en intérêts) ont été données, à première demande pour sûreté des créances détenues par SOLENDI. L'encours des emprunts au 31 décembre 2025 s'élève à 0,26 M€.

Le total des échéances (intérêts et capital) restant à payer aux sociétés HLM se monte à 840K€ dont 797K€ au titre du capital financé sous forme de location par ces organismes.

Une caution solidaire a été apportée à la SCI Archangé au bénéfice de La banque Postale en garantie des emprunts contractés par la SCI Archangé en vue de construire un ensemble immobilier. Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 6,7 M€.

La Fondation s'est engagée pour une durée de trente ans, à ce que les actifs, objet de l'apport de l'Association Providence Saint Nizier continuent à être affectés à une activité d'accueil d'enfants et jeunes en difficulté exercée au sein du diocèse de Lyon.

Une caution solidaire en faveur de l'AFEPT a été donnée à la Société Générale en garantie d'une facilité de caisse de 0,2 M€.

I.2 Engagements reçus

Le montant des legs et donations dont la Fondation d'Auteuil a été informée avant la fin de l'exercice est de 8.7 M€

L'en-cours des emprunts garantis et/ou dont les annuités sont prises en charge par des conseils départementaux et régionaux ou par des communes s'élève au 31 décembre 2025 à 28.6 M€.

I.3 Mise à disposition du personnel

Dans le cadre de l'enseignement dispensé auprès des jeunes accueillis, la Fondation utilise les services de professeurs, payés par l'Education nationale.

En 2025, le montant de ces salaires chargés correspondait à 33.6 M€ pour 749 salariés contre 30.4 M€ en 2024 pour 738 salariés.

J Compte de résultat par origine et destination

Conformément à l'article 432-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06.

Données exprimées en M€

Ressources 2025	Ressources	Dont générosité du public	Ressources 2024	Dont générosité du public
A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	178,3	178,3	165,3	165,3
1.1 - Cotisations sans contrepartie	0,0	0,0	0,0	0,0
1.2 - Dons, legs et mécénat	157,6	157,6	145,1	145,1
Dons manuels	40,7	40,7	42,0	42,0
Legs, donations et assurances vie	115,8	115,8	101,7	101,7
Mécénat	1,0	1,0	1,4	1,4
1.3 - Autres produits liés à la générosité du public	20,8	20,8	20,2	20,2
Dont actifs immobiliers et financiers	13,0	13,0	14,1	14,1
2 - Produits non liés à la générosité du public	51,3		51,0	
2.1 - Cotisations avec contrepartie	0,0		0,0	
2.2 - Parrainage des entreprises	0,0		0,0	
2.3 - Contributions financières sans contrepartie	9,7		8,2	
2.4 - Autres produits non liés à la générosité du public	41,6		42,9	
3 - Subventions & autres concours publics	352,9		347,8	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	11,8	0,5	10,9	0,9
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	10,3	2,7	9,2	1,2
TOTAL	604,6	181,5	584,2	167,4
Emplois 2025	Emplois	Dont générosité du public	Emplois 2024	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	541,9	138,2	526,2	126,5
1.1 Réalisées en France	540,0	136,3	524,7	124,9
- Actions réalisées par l'organisme	527,7	123,9	512,1	112,3
- Versement à un organisme central ou d'autres org. agissant en France	12,3	12,3	12,6	12,6
1.2 Réalisées à l'étranger	1,9	1,9	1,6	1,6
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versement à un organisme central ou d'autres org. agissant à l'étranger	1,9	1,9	1,6	1,6
2 - Frais de recherche fonds	28,8	28,5	28,6	28,4
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	25,1	25,0	25,6	25,6
2.1.1 Frais de collecte	18,7	18,6	19,4	19,4
2.1.2 Frais de gestion des actifs immobiliers et financiers issus de la GP	6,4	6,4	6,2	6,2
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3,7	3,5	2,9	2,8
3 - Frais de fonctionnement	7,8	6,5	7,1	5,2
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	17,1	1,3	18,9	0,5
5 - Impôt sur les bénéfices	0,0		0,0	
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	7,7	1,1	9,1	4,1
TOTAL	603,3	175,7	589,9	164,7
Excédent de ressources de l'exercice	1,3	5,9	-5,8	2,7

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025		2024	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUIT PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	40.8	40.8	35.4	35.4
Bénévolat	2.9	2.9	2.3	2.3
Prestations en nature	36.8	36.8	32.2	32.2
Dons en nature	1.1	1.1	0.9	0.9
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-		-	
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-		-	
Prestations en nature	-		-	
Dons en nature	-		-	
TOTAL	40.8	40.8	35.4	35.4
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	39.0	39.0	33.9	33.9
Réalisées en France	39.0	39.0	33.9	33.9
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1.2	1.2	1.1	1.1
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0.7	0.7	0.5	0.5
TOTAL	40.8	40.8	35.4	35.4

En 2025, 89.83% des dépenses ont été consacrées à l'action directe en faveur des jeunes et des familles.

J. 1 Contenu des rubriques du CROD

J.1.1 Produits par origine

Produits liés à la générosité du public (« GP »)

Cotisations sans contrepartie : sans objet cette année

Le poste « Dons, legs, et mécénat » est constitué des ressources suivantes :

- Dons manuels (y compris ventes de dons en nature).
- Legs, donations et assurance-vie (y compris capitaux décès).
- Mécénat
-

La rubrique « Autres produits liés à la générosité du public » comprend les :

- Revenus d'immeubles financés par la GP (y compris plus ou moins-values de cession),
- Revenus des actifs financiers financés par la GP (y compris plus ou moins-values de cession),
- Revenus liés aux portes ouvertes, kermesses,
-

Produits non liés à la générosité du public

Cotisations avec contrepartie : sans objet cette année

Parrainage des entreprises : sans objet cette année

Contributions financières sans contrepartie : Il s'agit des versements reçus d'entités juridiques à but non lucratif de type Associations ou Fondations

Autres produits non liés à la générosité du public : il s'agit principalement des participations des familles et des produits des formations

Subventions et autres concours publics

Cette rubrique inclut les produits ASE, la taxe d'apprentissage et les subventions européennes et d'état ainsi que la quote-part des subventions d'investissements réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

Reprises sur provisions et dépréciations

Cette rubrique comprend les reprises sur les risques constitués les années précédentes pour des créances familles, dépréciations immobilières, financières et provisions d'exploitation.

Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Utilisation des ressources perçues lors d'exercice précédents et affectées à des projets précis (ressources affectées).

J.1.2 Charges par destination

Contenu des missions sociales

Cinq catégories de missions sociales sont distinguées :

- Soutien aux familles – Petite enfance
Accompagner les familles dans leur rôle éducatif

Ce champ comprend les établissements d'accueil des jeunes enfants, les maisons des familles, les lieux d'accueil parents-enfants (dont la plateforme téléphonique nationale Ecoute Info Famille)

NB : le travail avec les familles s'inscrit également dans l'ensemble des établissements de formation et des établissements de protection de l'enfance.

- Lutte contre le décrochage scolaire

Former les enfants de 6 à 16 ans en prenant en compte les difficultés d'apprentissage de chacun

Ce champ comprend les établissements de formation initiale de type écoles, collèges dont internats, dispositifs relais (ateliers relais, collèges relais...)

- Insertion / Formation 16-25 ans

Favoriser l'insertion des 16-25 ans, de la formation jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle

Ce champ comprend les établissements de type formation professionnelle (lycées professionnels et professionnels agricoles -dont sections d'apprentissage- et internats), centres de formation continue, entreprises d'insertion, dispositifs d'insertion professionnelle et structures d'hébergement (résidences sociales, foyer de jeunes travailleurs (FJT))

- Protection de l'enfance

Accueillir les enfants confiés par les conseils départementaux ou les juges dans le cadre de mesure de protection

Ce champ comprend les établissements de type maisons d'enfants à caractère social, centre maternel, services de protection de l'enfance

- Anciens

Accompagner et suivre les anciens

Frais de recherche de fonds

- Frais d'appel à la générosité du public (rubrique 2.1) : frais d'appel et de traitement des dons, legs, autres libéralités, mécénat (en pourcentage de la collecte GP) ainsi que les charges liées aux actifs financiers et immobiliers issues de la générosité du public.
- Frais de recherche des autres ressources (rubrique 2.2) : charges de la direction de recherche de financements publics, des activités marchandes, et fondations abritées.

Frais de fonctionnement

Ils comprennent les frais qui ne sont pas inclus dans les deux rubriques précédentes. Ils correspondent principalement aux charges de la direction générale et des directions fonctionnelles du siège non lié aux établissements réalisant les missions sociales.

Dotations aux provisions et dépréciations

Ces dotations sont constituées pour couvrir des risques de créances familles, dépréciations immobilières, financières et d'exploitation.

Reports en fonds dédiés de l'exercice

Cette rubrique est dédiée aux ressources perçues durant l'exercice et affectées à des projets précis qui n'ont pas été utilisées.

J.2 Répartition des charges entre les différentes rubriques du CROD

Affectation des coûts directs

Le principe retenu est d'affecter les coûts selon le type d'emploi de l'unité budgétaire à laquelle ces coûts se rattachent. De ce fait, les coûts des établissements d'activité, des directions régionales, du centre financier interrégional, de la direction des Ressources Educatives Etudes et Accompagnement (DREAM), de la direction pastorale et des activités hors France métropolitaine sont affectés aux missions sociales. Les coûts de la direction de la collecte et des responsables mécénat régionaux sont affectés aux frais de recherche de fonds; ceux de la direction de la communication sont affectés en partie aux frais de fonctionnement, et en partie aux frais de recherche de fonds (la campagne de notoriété étant affectée à 100% aux frais de recherche de fonds).

Affectation des coûts indirects

Ils concernent principalement l'affectation des charges des directions fonctionnelles du siège :

- Affectation de 100% de la rémunération et des charges du directeur général et de son assistante sur les frais de fonctionnement (ce montant étant majoré de 20% au titre des charges diverses), le solde des charges de la direction générale étant réparti sur les missions sociales et les frais de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles ;
- Affectation de 50% de la rémunération et des charges des autres membres du CDG et de leur assistante sur les frais de fonctionnement (ce montant étant majoré de 20% au titre des charges diverses), le solde étant réparti sur les missions sociales et les charges de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles ;
- Affectation des charges des autres directions fonctionnelles sur les missions sociales et les frais de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles. Cette clé est calculée en fonction du rapport des charges des missions sociales sur le total des emplois.

J.3 Détermination des produits et charges de la Générosité du Public

Affectation des ressources aux emplois

- Dans un premier temps, des affectations directes des ressources non GP (y compris la part non GP de l'utilisation des fonds dédiés antérieurs) aux emplois (retraités des reports en fonds dédiés de l'exercice) sont d'abord effectuées (exemple : les contributions de l'Aide Sociale à l'Enfance aux missions sociales ou les subventions et financements publics ainsi que les autres produits non liés à la générosité du public comme par exemple les participations des familles et les prestations de formation)
- Dans un second temps, les ressources collectées restant à affecter sont affectées en priorité aux missions sociales restant à financer et ventilées sur les différentes missions sociales au prorata des charges restant à financer.
- Le solde après ces affectations définit la part de générosité du public de chaque rubrique du CROD.

Détermination des dotations et reprises de provisions de la Générosité du Public

Ne sont retenues dans ces rubriques que les dotations ou reprises de provisions sur des actifs issus de la GP ou sur des risques liés à la GP (provision pour moins-value sur portefeuille financier par exemple).

Reports et utilisations des fonds dédiés de l'exercice de la Générosité du Public

Cette rubrique concerne principalement les fonds dédiés sur les dons et le mécénat.

J.4 Contributions volontaires en nature

La contribution des bénévoles réguliers à l'action de la Fondation est répartie de la façon suivante :

- Missions sociales pour 1.031 K€ regroupant les contributions de prise en charge éducative, vie des établissements et insertion professionnelle
- Frais de recherche de fonds pour 1.150 K€ représentant les contributions de notoriété et ressources
- Frais de fonctionnement pour 671 K€ représentant les contributions d'expertises

K Compte d'emploi annuel des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est présenté selon le modèle prévu par l'article 432-17 du nouveau règlement comptable.

Emplois par destination	2025	2024	Ressources par origine	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Missions sociales	138,2	126,5	1 - Ressources liées à la générosité du public	178,3	165,3
1.1 Réalisées en France	136,3	124,9	1.1 - Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	123,9	112,3			
- Versement à un organisme central ou d'autres org. agissant en France	12,3	12,6	1.2 - Dons, legs et mécénats	157,6	145,1
1.2 Réalisées à l'étranger	1,9	1,6	- Don manuels	40,7	42,0
- Actions réalisées par l'organisme			- Legs, donations et assurances-vie	115,8	101,7
- Versement à un organisme central ou d'autres org. agissant à l'étranger	1,9	1,6	- Mécénat	1,0	1,4
2 - Frais de recherche fonds	28,5	28,4	1.3 - Autres ressources liées à la générosité du public (dont actifs immobiliers et financiers)	20,8	20,2
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	25,0	25,6		13,0	14,1
2.1.1 Frais de collecte	18,6	19,4			
2.1.2 Frais de gestion des actifs immobiliers et financiers issus de la GP	6,4	6,2			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3,5	2,8			
3 - Frais de fonctionnement	6,5	5,2			
TOTAL DES EMPLOIS	173,3	160,1	TOTAL DES RESSOURCES	178,3	165,3
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	1,3	,5	2. Reprises de provisions et dépréciations	,5	,9
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	1,1	4,1	3. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	2,7	1,2
Exedent de la générosité du public	5,9	2,7	Déficit de la générosité du public		
TOTAL	181,5	167,4	TOTAL	181,5	167,4
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	35,3	29,2
			Part des résultats antérieurs sous gestion contrôlée refusée par les tiers financeurs	-6,1	-4,5
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	5,9	2,7
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-55,3	-23,8
			(+) Nouveaux emprunts et (-) remboursement d'emprunts liés à la générosité du public de l'exercice	-2,2	12,8
			Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées GP	19,5	18,8
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-2,9	35,3

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	39,0	33,9	1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE	40,8	35,4
Réalisées en France	39,0	33,9	Bénévolat	3	2,3
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	36,8	32,2
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1,2	1,1	Dons en nature	1,1	0,9
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	40,8	35,4	TOTAL	40,8	35,4

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2. Il convient donc de se reporter au chapitre J ci-dessus pour les informations relatives à son élaboration et à l'affectation des coûts.

Comme pour le compte de résultat par origine et destination, la rubrique 2.1. « *Frais de recherche de fonds* » a été divisée en deux catégories : *frais de collecte* et *frais de gestion des actifs immobiliers et financiers issus de la GP*.

K.1 Ventilation des missions sociales financées par la générosité du public

Données exprimées en ME

Missions sociales	Total	Dont financé par la générosité du public
Soutien aux familles - Petite Enfance	3,8	2,5
Education et scolarité	118,0	72,7
Formation et insertion	68,3	25,1
Protection de l'enfance	351,2	37,5
Anciens	0,6	0,5
Total	541,9	138,4

K.1 Variation des fonds dédiés de la générosité du public

Données exprimées en ME

Fonds dédiés liés à la générosité du Public	2025	2024
Début d'exercice	8,1	5,2
Reclassement Règlement ANC 2018-06		
Mouvements de situation nette sociale		
Utilisation	- 2,7	- 1,2
Report	1,1	4,1
Fin d'exercice	6,5	8,1